**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

**Band:** 26 (1964)

Heft: 6

**Rubrik:** 37ème rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de

tracteurs: (1er juillet 1962 - 30 juin 1963) [suite]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



## 37ème Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs (1er juillet 1962 — 30 juin 1963)

(Suite)

#### 6. Les manifestations organisées par l'association centrale

L'arrêté du Conseil fédéral du 18 juillet 1961 sur les véhicules automobiles et remorques agricoles nous a obligés, il y a de cela une année, à laisser provisoirement de côté les questions purement techniques. A ce moment-là, nous avons en effet aidé les sections à préparer les réunions d'information prévues au sujet des nouvelles dispositions légales, ainsi que les cours préparatoires, devenus nécessaires, destinés aux jeunes conducteurs de véhicules automobiles agricoles.

Par ailleurs, nous avons réuni puis envoyé aux sections des exposés et de la documentation concernant le nouveau système de remboursement partiel des droits de douane acquittés sur les carburants utilisés à des fins agricoles. Un cours fut donné à ce propos le 12 et le 30 novembre 1962, respectivement à Zurich et à Lausanne, à l'intention de conférenciers. De nombreux représentants des sections y participaient également. Le but de ce cours était d'initier aux questions suivantes les conférenciers désignés par les sections:

- a) Les bases sur lesquelles est fondée la méthode des normes (Rapporteur: Monsieur E. Dettwiler, Union suisse des paysans, Brougg).
- b) Les dispositions légales existantes et la mise en application du système des normes (Rapporteur: Monsieur E. Bachmann, Direction générale des douanes, Berne).
- c) Comment remplir la formule de demande de remboursement (Rapporteur: Monsieur E. Bachmann, Direction générale des douanes, Berne).

En même temps que des instructions données oralement, les participants à ce cours reçurent un classeur contenant la documentation écrite nécessaire.

L'alinéa 4 de l'art. 11 de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 juillet 1961, qui forme maintenant l'alinéa 5 de l'art. 67 de l'ORC, stipule ceci: «...Si les remorques agricoles circulent sur des chaussées en pente, leurs freins seront actionnés au besoin par une personne auxiliaire. Cette règle s'applique toujours aux remorques qui dépassent le double du poids à vide du véhicule tracteur et ne peuvent être freinées efficacement d'une autre manière...»

Cette prescription légale nous a incités à organiser un cours à l'intention des moniteurs de cours, qui devait être donné à Effretikon/ZH (21 novembre 1962), à Langenthal/BE (23 novembre 1962) et à Champagne/VD

(29 novembre 1962). Le cours prévu à Langenthal ne put cependant avoir lieu à cause de la fièvre aphteuse.

Ce cours avait pour but de montrer aux moniteurs de cours des sections comment il est possible de freiner efficacement et facilement une remorque agricole depuis le siège du tracteur, grâce à un système relativement peu coûteux qui rend superflue la présence d'une personne auxiliaire pour assurer le freinage (exigence légale).

Pour diverses raisons, le cours en question n'a pas été redonné. Dans l'intérêt des agriculteurs et de la sécurité routière, il est à souhaiter qu'il soit répété durant l'hiver prochain.

#### 7. Les questions techniques

Ces questions ont formé le sujet principal des discussions de la Commission technique. Les points suivants figuraient notamment aux ordres du jour de ses 3 séances:

- Le centre de cours de Riniken
- Elaboration de 8 programmes de cours pour le centre de cours
- Détoxication des gaz d'échappement
- Les fautes à ne pas commettre en conduisant un tracteur
- Tableaux de réglage
- Graisseurs et pièces de rechange à graisseur
- Dispositifs de démarrage efficaces

#### 8. Les organes et les commissions

Pour discuter des problèmes mentionnés dans le présent rapport, les organes et les commissions ont siégé comme suit au cours de l'exercice:

Les Délégués	1 fois	La Commission de
Le Comité central	2 fois	vérification des comptes 1 fois
Le Comité directeur	3 fois	Le Réviseur permanent a exercé
La Commission technique	3 fois	6 fois ses fonctions
La Commission de		
construction	3 fois	

En outre, plusieurs affaires ont été traitées et liquidées par correspondance.

#### 9. Les activités du secrétariat central

La décision prise par le Comité directeur de cesser la vente de dispositifs réfléchissants à prix réduits dès le 1er avril 1962 a eu pour effet d'alléger de façon sensible le travail du Secrétariat central. Cet allégement ne fut cependant que de brève durée, car de nouveaux travaux supplémentaires de rédaction et de traduction se montrèrent nécessaires en corrélation avec l'Exposition Nationale de 1964 et l'établissement de la table générale des matières du «Tracteur» depuis le début de sa parution, il y a 24 ans. D'interminables travaux de correspondance ont dû être liquidés

d'autre part en rapport avec toute la paperasserie reçue au sujet de la construction du centre de cours de Riniken. Ces écritures commencèrent le 14 juin 1963, date à laquelle fut approuvé le plan de zones de la commune de Riniken, et s'étendirent sur une période de 8 mois.

La tabelle que nous reproduisons ci-dessous ne peut donner qu'une idée approximative du travail accompli par le Secrétariat central (les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'exercice précédent).

Travaux à la machine et d'e	xpéditi	o n
Lettres et cartes envoyées	3 116	(3715)
Circulaires (en 2 langues)	156	(159)
<ul> <li>nombre d'exemplaires polycopiés</li> </ul>	27 125	$(29\ 327)$
<ul> <li>total des pages polycopiées</li> </ul>	102 185	(124964)
Autres imprimés envoyés	2715	(3018)
Paquets expédiés	217	$(2\ 290)$
Factures envoyées	483	(2402)
Travaux de comptabilité		
Virements postaux	855	(2717)
Pièces justificatives de caisse	204	(204)
Autres pièces comptables	1 159	(1 002)

Il a fallu par ailleurs tenir constamment à jour la cartothèque des sociétaires et des abonnés au périodique, qui comprend aujourd'hui un nombre considérable de fiches.

En concluant ce chapitre, nous tenons à remercier vivement de leur travail persévérant et consciencieux les collaboratrices régulières du Secrétariat central, soit Madame Charlotte Frank (occupée à la demi-journée) et Mademoiselle Marianne Wernli (qui accomplit sa 3ème année d'apprentissage), ainsi que les deux collaboratrices auxiliaires, soit Mesdames Nelly Frei et Hédi Schneider.

#### 11. Les questions financières

Le résultat financier de l'exercice fait l'objet d'un rapport séparé qui contient des indications détaillées. Comme ce rapport n'est remis qu'à MM. les délégués et à MM. les membres du Comité central, les indications générales données ci-après pourront tout de même renseigner suffisamment les sociétaires sur la situation financière de notre organisation. Les recettes du compte de l'édition allemande du périodique atteignent la somme de fr. 217 582.85 et les dépenses celle de fr. 223 080.95, ce qui représente un excédent de dépenses de fr. 5 498.10. Quant au compte de l'édition française, les recettes s'élèvent à fr. 80 472.23 et les dépenses à fr. 74 361.65, de sorte qu'il se clôture par un boni de fr. 6 110.58. En ce qui concerne le service technique, les dépenses, qui montent à fr. 58 156.60, excédent les recettes de fr. 385.80. Les recettes du compte du Secrétariat central, soit fr. 252883.15, sont de fr. 11975.10 supérieures aux dépenses. Au total, les recettes atteignent la somme de fr. 608 709.03 et les dépenses celle

de fr. 596 507.25, ce qui correspond à un bénéfice net de fr. 12 201.78. Attendu que ce bénéfice ira augmenter le capital, la fortune de l'association au 30 juin 1963 est ainsi de fr. 86 180.30. Si certains estiment peut-être un tel capital trop élevé, qu'il se disent bien qu'une organisation suisse doit absolument disposer d'une réserve financière suffisamment importante. Cela d'autant plus, ainsi qu'on peut le voir dans un autre chapitre de ce rapport, que notre association doit s'occuper actuellement de projets de construction.

Nous remercions sincèrement Monsieur H. Häfeli (Windisch), réviseur permanent, ainsi que Messieurs L. de Buman (Schmitten) et F. Widmer (Ardon), réviseurs ordinaires, de l'exécution de leur mandat.

#### 12. Notre périodique «LE TRACTEUR et la machine agricole»

Au cours de cette année administrative, notre organe est entré dans sa 25ème année. Comme de coutume, il a été publié simultanément, en 15 numéros, dans les éditions allemande et française. Une édition italienne abrégée, traduite du français, a également paru sous forme de cahier de feuilles polygraphiées.

L'augmentation de l'effectif des membres a eu pour effet d'accroître automatiquement les tirages, qui atteignaient les chiffres suivants en juin 1963:

Edition allemande	27 100	$(25\ 400)$	exemplaires
Edition française	8 400	(8 200)	exemplaires
Edition italienne	320	(300)	exemplaires
			(polycopiés)

En ce qui concerne certains numéros utilisés pour le recrutement de nouveaux membres, leur tirage a été de 2000 à 5000 exemplaires supérieur.

Ainsi qu'on peut le voir d'après le Tableau 3, le nombre total des pages du périodique a été un peu moins important en 1962. Cela est dû à l'augmentation des frais d'impression, laquelle exige que l'on ne dépasse pas un certain nombre de pages, si l'on veut respecter le budget.

A part les recettes provenant des annonces publicitaires, le financement du périodique est assuré par le prélèvement d'un montant de fr. 3.— par sociétaire sur les cotisations versées à l'organisation centrale et le versement d'un autre montant de fr. 0.50, également par sociétaire, pour les articles consacrés à la prévention des accidents. Pour un périodique paraissant 15 fois par an, une telle contribution financière s'avère insuffisante. Si nous voulons ne pas rester en arrière quant au contenu et à la présentation de notre périodique par rapport à d'autres revues analogues, il est nécessaire que nous assurions son financement par des moyens plus importants. Ne perdons pas de vue que d'autres périodiques suisses consacrés aux machines agricoles pourraient fort bien être créés prochainement, peut-être déjà en 1964. Au moment où nous rédigeons le présent rapport, nous savons que des projets existent pour le lancement de 4 périodiques suisses spécialisés dans le domaine du machinisme agricole.

Tableau 3 Nombre de pages du périodique depuis 1951

a)	«DER TRAKTOR	und die Landmasc	hine»				
	Année	Texte	Annonces	Total			
	1951	187	205	392			
	1952	260	220	480			
	1953	292	184	476			
	1954	392	384	740			
	1955	395	321	716			
	1956	508	328	836			
	1957	450	362	812			
	<b>195</b> 8	418	390	808			
	1959	433	415	848			
	1960	435	445	880			
	1961	460	480	940			
	1962	472	460	932			
b)	«LE TRACTEUR	et la machine agr	icole»				
	Année	Texte	Annonces	Total			
	1951	161	119	280			
	1952	192	144	336			
	1953	236	132	368			
	1954	311	189	500			
	1955	361	183	544			
	1956	481	175	656			
	1957	422	210	632			
	<b>195</b> 8	390	210	600			
	1959	389	199	588			
	1960	418	258	676			
	<b>196</b> 1	452	268	720			
	1962	392	280	672			
c)	c) «IL TRATTORE et la macchina agricola»						
	Année	Texte	Annonces	Total			
	1959	98	_	98			
	1960	99	_	99			
	1961	121	_	121			
	1962	134	_	134			

Nous saisissons l'occasion pour remercier très sincèrement MM. R. Schmid et C. Lanini, nos deux traducteurs, de leur très précieuse collaboration. Des remerciements doivent être également adressés aux Maisons qui insèrent dans notre périodique et sur la fidélité desquelles nous nous félicitons de pouvoir compter, de même qu'à M. E.-A. Hofmann, notre agent de publicité, et à M. W. Marti, de l'imprimerie Schill, auxquels la parution d'un numéro donne souvent bien du fil à retordre jusqu'à ce que tous les clichés et textes soient à disposition.

#### 13. Le service de renseignements et de conseils

De nombreux sociétaires continuent de mettre à profit la possibilité qu'ils ont de se faire conseiller et renseigner sans frais par le Secrétariat central, soit par écrit ou par téléphone, soit en tête à tête. En ce qui concerne les renseignements d'ordre général ou de caractère juridique, nous les donnons généralement nous-mêmes. Dans un cas où il s'agissait de

défense d'intérêts, par exemple, nous sommes arrivés à obtenir que la compagnie d'assurance verse presque le double de l'indemnité prévue tout d'abord. Quant à la dispensation de conseils relatifs à l'achat de machines, il y a déjà des années, comme on le sait, que nous avons chargé l'IMA de ce soin. C'est ainsi que cet institut a répondu en notre lieu et place à 74 (88) demandes de renseignements pendant l'exercice. L'IMA a procédé d'autre part à une expertise difficile lors d'un litige passablement compliqué. Nous remercions sincèrement les collaborateurs de l'IMA de leur appui technique donné à cette occasion. Les expertises qui concernent les réparations à effectuer durant le délai de garantie des machines ou la facturation des réparations ont été effectuées comme d'habitude par MM. H. Beglinger (Alpnach), L. Moos (Schongau) et A. Hirt (Wädenswil). Nous adressons nos vifs remerciements à ces experts pour leur très précieuse collaboration.

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 juillet 1961 sur les véhicules automobiles et remorques agricoles et de l'ordonnance du 13 novembre 1962 sur les règles de la circulation routière, les demandes

#### Illustration de la lère page de couverture

Il y a plus de 6 ans que la remorque à citerne KAISER, dont le remplissage s'effectue sous vide et la vidange sous pression, fit son apparition sur le marché suisse en tant que premier matériel de ce genre.

Le système KAISER à pompe à air aspirante et foulante a connu un grand succès

en très peu de temps.

Le remplissage et la vidange de la citerne se font de façon extrêmement simple. La pompe montée sur le timon de la remorque et dont l'entraînement a lieu par la prise de force du tracteur et un arbre à cardans travaille à volonté comme pompe à vide ou comme compresseur. Dans le premier cas, elle aspire l'air renfermé dans la citerne en acier et le liquide entre alors avec violence par le tuyau de raccordement (remplissage automatique sous vide). Il suffit alors de placer la manette de commande sur la position «Refoulement» pour obtenir un énergique brassage du liquide dans la fosse. Dans le second cas, la pompe à air fonctionne comme compresseur. C'est-à-dire qu'elle introduit de l'air comprimé dans la citerne, ce qui oblige le liquide à sortir avec force par la tubulure aménagée à l'arrière (vidange automatique sous pression).

Les possibilités d'emploi de la citerne KAISER sont multiples. On peut s'en servir

pour effectuer notamment les travaux suivants:

Vidange de fosses de décantation (avec faible dégagement d'odeurs) - Epandage du purin ou du lisier - Vidange de puits et de cuves - Destruction des mauvaises herbes — Irrigation par aspersion — Epandage d'engrais chimiques — Arrosage des routes - Pompe de fortune à incendie.

En mai 1963, la remorque à citerne KAISER a été soumise à des essais approfondis

par l'IMA et approuvée par cet institut.

Depuis l'automne 1963, elle a été dotée d'un système de brassage pneumatique, innovation par laquelle la maison KAISER a de nouveau fait œuvre de pionnier.

La remorque à citerne KAISER est fabriquée en exécutions d'une capacité de 2200, 2800 et 3200 litres.

Voici quelques-unes de ses caractéristiques techniques mesurées au régime de rotation normalisé de la prise de force et valables pour l'eau:

Vitesse de remplissage: 1200 litres à la minute — Hauteur d'aspiration maximale: 8 m - Vitesse de vidange: 1000 litres à la minute - Largeur de travail avec palette pour épandage en nappe: jusqu'à 20 m.

#### Fabricant: KAISER, fabrique de véhicules, Schaanwald

(Liechtenstein), téléphone (075) 3 14 73

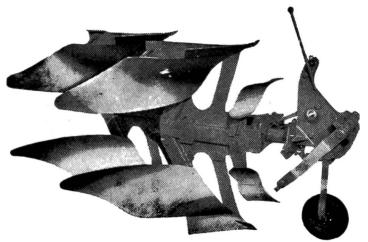
Représentation pour la Suisse romande:

Atelier de Construction Hämmerli, NYON (VD), tél. (022) 2 58 59

qui nous parviennent au sujet des transports agricoles autorisés sont de plus en plus fréquentes. Soulignons à ce propos qu'avant d'être impliqués dans une procédure pénale, les agriculteurs feraient bien de se renseigner auprès de qui de droit concernant l'exécution de tel ou tel transport. Cela vaudrait mieux que de le faire au moment où le facteur leur présente une contravention. Etant donné l'application actuellement plus sévère des règles de la circulation routière, il convient, ici comme dans d'autres domaines, de ne pas prendre trop de risques. Une telle infraction à la loi peut en effet entraîner de très graves conséquences — en particulier lors d'un accident — et cela aussi bien pour le propriétaire que pour le conducteur du véhicule.

### Voici «La Royale»

# CHARRUE BISOC HENRIOD



- Livrable avec ou sans roue
- Transformable en monosoc.
- Exécution en trois grandeurs.
- Construction très robuste avec cadre tubulaire indéformable.
- Déclenchement automatique.
- Retournement semi-AUTOMATIQUE BREVETÉ sur roulements à billes étanches.
- Dégagement maximum entre les corps de la charrue.
- Interchangeabilité des couteaux.
- Pointes de socs interchangeables et réglables.
- Combiné avec attaches 22 et 28 mm.
- Travail impeccable dans toutes les terres jusqu'à 20 % de pente.
- Pièces de rechange EN STOCK.

Ateliers de construction, machines agricoles, agent tracteurs Ferguson

PAUL HENRIOD S. à r. I. ECHALLENS (VD) Tél. (021) 81 18 81 / 82

Sur tracteurs FERGUSON, représentant exclusif pour la Suisse: **SERVICE COMPANY Ltd.,** Dübendorf-Zürich

Sur tracteurs BUHRER, représentant exclusif pour les cantons de Berne, Soleure et Neuchâtel: F. SPAHR-HOFMANN. Lengnau près Bienne